

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 49

Artikel: Lo monnâi et lo crucifix
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avait introduit chez nous la musique de cuivre, fut chargé de la partie musicale de la fête. Les collégiens, que nous appelons aujourd'hui les cadets, conduits par M. Bauverd, chef d'institut, allèrent à la Sallaz attendre le Comité central et le drapeau de la Société. Ce fut vers les 6 heures du soir que le cortège entra en ville. Il descendit Martheray. Le porte-enseigne, Zuricois, costumé en Guillaume-Tell, avait à côté de lui le fils de M. Hoffmann. Ce jeune homme, très gracieux, costumé à l'antique, tenait en main la pomme traditionnelle, percée d'une flèche. Il la présentait de temps en temps, avec une grâce charmante, à son papa, le Guillaume-Tell Zuricois, qui ne faisait pas même semblant de le voir. Le cortège descendit Martheray, Bourg, traversa Saint-François et s'arrêta au Casino, où l'albalétrier trouva un banquet et des bouteilles plus dignes de son attention.

Les montagnards neuchâtelois abondèrent au Tir; ils sentaient le besoin de dire ici, tout haut, ce que dans leur canton on leur défendait de dire tout bas.

Le jour de l'ouverture de la fête, le cortège se forma sur Montbenon et se rendit, par Saint-François, le Pont, la Palud, la Riponne, la rue Neuve, l'Halle de Saint-Laurant et le Maupas, à Beaulieu, où il arriva par une avenue de marronniers et de charmilles qui a disparu aujourd'hui.

La fête fut ce que sont toutes les fêtes; seulement plus de cordialité, plus d'esprit public, plus d'égards qu'aujourd'hui. Les opinions étaient alors libres, on n'en faisait pas spéculation, chacun disait sa pensée sans crainte de se compromettre. C'était le Lausanne d'il y a quarante ans.

Tout se passa donc en famille. La réception fut cordiale, chaleureuse, à la hauteur des temps. Il ne s'y trouva ni saltimbanques, ni marchands ambulants.

La fête terminée, les chefs eurent un banquet au Casino; ils avaient besoin, au milieu des luttes incessantes qui agitaient la Suisse, de s'entendre encore et de se serrer la main avant de se séparer. Ce fut là que Druey prononça un discours accentué sur le droit d'association et s'engagea, si jamais nos autorités songeaient à le supprimer, à allumer des feux sur nos montagnes et à appeler le peuple aux armes.

Ce discours déplut, tout juste à ceux qui réclamaient le droit d'association, à MM. les méthodistes et à leurs alliés, si bien qu'en automne, ensuite des chicanes que la France nous faisait, le Grand Conseil s'étant réuni à l'extraordinaire pour donner des instructions à ses députés, M. Guiger demanda, avant tout, que M. Druey fut mis en accusation pour les expressions dont il s'était servi. Bien s'entend que le droit d'association n'ayant pas été mis en danger et la phrase de M. Druey étant basée sur un *si*, M. Guiger fut débouté de sa plainte.

Il ne resta plus du Tir fédéral que de bons souvenirs et des foulards représentant Beaulieu, sa fontaine, sa cantine, son pavillon des prix, avec une belle vue des Alpes pour arrière-plan. J. Z.

Lo monnâi et lo crucifix.

On monnâi dâi bords dê la Siondze avâi z'âo z'u étâ on brav' hommo, mà on pou dê guignon et quauquîès crouïès z'annâiès aviont fê que terîvè lo diabillio pê la quia et que l'avâi gaillâ dê mau à niâ lè dou bets quand per hazard lè poivè appondrè. Portant, se sè desâi, se fasé coumeint lè z'autro, cein ne ruinérâi pas mè pratiquès : on eimbottâ decé, on eimbottâ delé, cein n'est pas la mort d'n'hommo. Tant pis ! se su damnâ, ne sari pas lo solet.

Et lo malheureux coumeinça à robâ.

Tot paraî, après quauquîè teimps, sa concheince coumeinça à l'ai rebouilli, et l'alla à confesse. Ye raconta tot et monsu l'incorâ l'ai dit : N'ia pas onco tant dê mau se vo vo z'arretâ, mà, veilli-vo ! et po vo doutâ l'envia dê recoumeincî, vo faut teni dein voutron moulin on crucifix et quand vo ne porra pas vo rateni, vo lo vouâiti et se vo n'êtès pas onna canaille, mè peinso que cein vo z'arrétera.

Lo pourro monnâi fe dinsè et cein alla bin on part dê teimps, dou dzo, que crâio, mà lo troisième on amena à mâodrè dâo fromeint qu'avâi tant boua man, que l'étai damadzo d'être d'obedzi dê férè la brâva dzein. L'étont quie ti trâi, lo monnâi, lo sa et lo crucifix. « Eh ! quin bio fromeint !... Cé tsancro dê crucifix !... Duè bounès pougnès, cein n'est pas on afférè !... Se vo n'êtès pas onna canaille... Baque ! ien a tant que lo font et que ne sont pas dâi canaillès. » L'est dinsè que peinsâvè ein li-mémo.

Adon noutrou gaillâ s'ein va contré lo crucifix, qu'êtai accrotsi âo mouret et l'ai dit : Ma fâi tant pis, mà faut qu'ein aussè ion dê no dou que fottè lo camp d'ice !



Souvenirs de grand-mère.

Comme vous, quand j'étais fillette,
Sous les sapins ou dans les champs,
J'aimais l'argentine clochette,
Et ma voix y mêlait ses chants.
Là haut, dans la grande clairière,
Où le bonheur suivait mes pas,
Enfants, enfants ! j'étais bergère ;
Et j'aimais ! oh ! ne riez pas.

Au vallon semé de pervenches,
Quand l'été riait dans les bois,
Votre grand-père, le dimanche,
Venait me parler quelquefois.
Puis je rentrais à la chaumièvre,
Mais à lui je pensais tout bas...
J'étais jeune, j'étais bergère,
Silence, enfants ! ne riez pas.

Il était bon, honnête, sage,
Et jeune aussi, tout comme moi;
Un beau soir, sous le frais ombrage,
Il s'en vint me jurer sa foi.
Et moi, plus heureuse et plus fière,
Je souris, il m'ouvrit ses bras ;
J'étais jolie et puis bergère,
Il m'aimait, oh ! ne riez pas.

Bon ouvrier, plein de courage,
Bien souvent sa lampe le soir,
Brillait la dernière à l'ouvrage,
Comme une étoile du devoir.